



Les Causses & les Cévennes
paysage culturel de l'agro-pastoralisme
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE Réunion du 17 Octobre 2014 à Florac

Étaient présents :

Frédéric ROIG, Président de l'AVECC
Guillaume LAMBERT, Préfet de la Lozère et Préfet-Coordonnateur
Franck VINESSE, Sous-préfet de Florac,
Jean-Paul POURQUIER, Président de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes
Alain ARGILIER, Conseiller général du canton de Florac, Maire de Vébron
Francis MAURIN, Conseiller général du canton de St André de Valborgne
Laurent PONS, Conseiller général du Canton d'Alzon
Robert AIGOIN, Conseiller général du canton de St Germain de Calberte
Cathie O'NEILL, Directrice ABPS
Christian FONT, président délégué du PNR des Grands Causses
Cyril DUCLOT, Office du Tourisme de Mende
Catherine ROCHER, OIER - SUAMME
Daniel CREPIN, Représentant du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Daniel GOUPY, Maison paysanne de France-Lozère
Emmanuelle DIEZ, Conseil général du Gard
Fabienne GRIFFOUL, Directrice ADRT 30
François GIACOBBI, Représentant de la chambre d'agriculture de l'Aveyron
Georges ZINSSTAG, Représentant de la Chambre d'agriculture du Gard et du SUAMME
Georges LE BRIS, Pays Gorges Causses Cévennes
Henri COUDERC, Président de la Communauté de communes cévenoles Tarnon-Mimente
Lucie MERSADIER, Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
Martine ROUQUETTE, Maisons Paysannes de France
Nicole CONFOLENT-CHABANNES, Déléguée départemental de Maison Paysannes de France
Patrick AUMASSON, Président du Conseil Scientifique des Causses et des Cévennes
Rodolphe LIOZON, Directeur de la LPO Aveyron
Richard FIOL, Vice-Président de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées
Sandrine CENDRIER, Coordinatrice du R.é.e.L
Sébastien GIRARDIN, Représentant du Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon
Valérie ROUVEIROL, Collaboratrice M. ROIG
Sandrine LAGLOIRE, Directrice de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes (EICC)
Morgane COSTES-MARRE, Chargée de mission de l'EICC
Marie-Astrid GATIN, Chargée de mission de l'EICC
Stéphane RITZENTHALER, Chargé de mission de l'EICC
Julie PEREDES, Secrétaire de l'EICC

Excusés :

Pierre de BOUSQUET, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault
Alain BERTRAND, Sénateur de la Lozère, Maire de Mende, Président de la Communauté de communes
Cœur de Lozère, représenté par Cyril DUCLOT.
Jean PUECH, Président fondateur de l'AVECC

Jean-Claude LUCHE, Président du Conseil général et du CDT de l'Aveyron
Jean-François GALLIARD, Conseiller général du canton de Nant
Marie-Christine BOUSQUET, Conseillère générale du canton de Lodève
Thomas VIDAL, Conseiller général du canton de Valleraugue
Sophie PANTEL, Conseillère générale du canton du Pont de Montvert, représentée par son suppléant
Alain ARGILIER
Pierre-Marie BLANQUET, Conseiller général du canton de Campagnac
Francis BOUTES, Conseiller général du canton de Roujan
Martin MALVY, Président du conseil régional Midi-Pyrénées
Alain BARBE, Président de la Communauté de communes Grand Pic St Loup.
Alain FAUCONNIER, Président de la Communauté de communes du Saint-Affricain, Président du PNRGC,
représenté par Christian FONT.
Alain HARDY, Président de la LPO Aveyron, représenté par Rodolphe LIOZON, Directeur.
Brigitte SINGLA, Représentante de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.
Catherine BINOT, Présidente de l'Association des éleveurs de brebis Raïole Caussearde des Garrigues
Rouge du Roussillon.
Christian HUGUET, Président de la Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn,
représenté par Lucie MERSADIER
Christine VALENTIN, Présidente de la Chambre d'agriculture de la Lozère, Présidente du SUAMME,
représenté par C. ROCHER
Christophe LABORIE, Président de la Communauté de communes Larzac Templier Causses et Vallées,
Président du Conservatoire Larzac Templier Hospitalier, représenté par Richard Fiol
Christine SAHUET, Présidente de la Chambre des métiers de l'Aveyron
Eric DEBENNE, Directeur du CDT Lozère
Danielle VERGONNIER, Présidente du CAUE de l'Aveyron
Denis BERTRAND, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Jonte
François GAUDRY, Président de la Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses
Gérard PRETRE, Président de la Communauté de communes Millau Grands Causses
Jacques MOLIERES, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, représenté par François GIACOBBI
Jacques RIGAUD, Président de la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Sumenoises,
Conseiller général du canton de Ganges.
Jean DE LESCURE, Président de la Communauté de communes de Villefort, Président du PNC
Jean MILESI, Vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron, Conseiller général du canton de Camarès,
Maire de Mélagues et Président de la Commission des Services Publics
Jean-Charles BOUSQUET, Président du CPIE des Causses méridionaux
Jean-Louis GRIMAL, Président de l'association des Maires de l'Aveyron
Jean-Louis MENOS, Co-Président de l'Association Mycologique et Botanique de l'Aveyron
Jean-Luc ORDRONNEAU, Président de l'Association Camprieu-Découverte
Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, Président de l'ADT 34
Manuel CANTOS, Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aveyron
Michel FRATISSIER, Maire de Ganges
Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de communes Piemont Cévenol
Olivier MARTIN, Président de la Communauté de communes Cèze Cévennes
Patrick MALAVEILLE, Président de la Communauté de communes Du Pays Grand Combien, Conseiller
général du canton de La Grand Combe
Philippe MARTIN, Président de la Communauté de communes du Valdonnez
Rémi DESTRE, Président de ALEPE
Roland CANAYER, Président de la Communauté de communes du Pays Viganais.
Thierry DUPEUBLE, Directeur de Supagro FLORAC
Thomas BRASSEUR, Président des Artisans bâtisseurs en pierres sèches, représenté par Cathie O'NEILL
Les Chambres des Métiers et de l'Artisanat du Gard et de la Lozère

Frédéric ROIG accueille les participants, remercie les membres pour leur présence et énonce les personnes excusées. François GIACOBBI est désigné secrétaire de séance.

Frédéric ROIG évoque la tristesse liée à la perte précoce de Christian BOURQUIN.

Par la suite, il regrette également que les personnes ayant manifestées contre le loup durant la cérémonie de la pose de la plaque à St Maurice de Navacelles, ne soient pas présentes aujourd'hui. Il rappelle que l'Assemblée générale de l'AVECC sert à travailler ensemble pour pouvoir échanger sur les désaccords et que le lieu aurait été plus approprié pour leurs réclamations.

Frédéric ROIG rappelle l'importance de faire connaître les Causses et les Cévennes, sans oublier le travail de l'Entente et de son équipe qu'il tient à remercier. Cette équipe a permis d'alléger l'AVECC pour la discussion et les moments d'échanges puisque l'Entente à prise en charge la gestion administrative.

Sandrine LAGLOIRE présente l'ordre du jour. Frédéric ROIG demande à l'Assemblée si des personnes souhaitent faire part d'éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion qui s'est tenue le 21 mars 2014 à Millau. Sans remarque exprimée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le premier point à l'ordre du jour est abordé. Il s'agit de la demande d'adhésion à l'AVECC de l'EPLA « La Cazotte » dans le cadre du projet Pastoralia. Un échange d'idées se fait dans la salle. Laurent PONS appuie sur le fait que les jeunes agriculteurs qui s'installent passent par cet établissement situé à St Affrique. Il en ressort que la structure est en dehors de la zone mais l'idée est de rayonner, l'adhésion de l'EPLA « La Cazotte » est donc acceptée à l'unanimité.

Guillaume LAMBERT et Frédéric ROIG évoquent l'importance de garder en mémoire que l'inscription Causses et Cévennes est bien là mais que ce n'est pas à vie. Il faut se donner les moyens pour ne pas la perdre.

Monsieur le Préfet souligne qu'il serait peut être intéressant pour les agriculteurs de valoriser leurs produits avec une marque Causses et Cévennes. Un repérage important autant sur le plan reconnaissance de la qualité du produit que pour un marquage tourisme.

Toujours dans le premier point à l'ordre du jour, la demande d'adhésion de l'Association « Culture et Territoire Rural » à l'AVECC est examinée. Daniel CREPIN connaît la structure et d'après lui, les personnes y travaillant peuvent nous apporter beaucoup. Frédéric ROIG propose de délibérer sur l'adhésion de cette association.

L'adhésion de l'association « Culture et Territoire Rural » est acceptée à l'unanimité.

Le deuxième point à l'ordre du jour est abordé. Morgane COSTES-MARRE prend la parole pour présenter le Bilan de la Campagne d'inventaire.

Tout d'abord elle explique, pourquoi ce besoin d'inventaire. Cet inventaire permet de faire l'état des lieux du patrimoine. Un outil, appelé GERTRUDE, a été mis en place avec la collaboration de la Région Languedoc-Roussillon pour le recenser. Dans le but de définir le patrimoine qui est menacé et celui qui est bien conservé mais aussi de voir les éléments pouvant faire l'objet d'une valorisation.

Par la suite, il a fallu choisir une première zone d'action car 500 éléments en 6 mois c'est impossible. Pourtant il faut bien commencer par un endroit et faire par étapes. Le point de départ a été de croiser les attributs du dossier de candidature et les éléments situés dans le Parc National des Cévennes.

En 6 mois (durée de présence de la stagiaire à l'Entente) l'objectif a été de relever 100 éléments sur le territoire. Durant ces 6 mois, 95 éléments ont réellement été recensés, deux difficultés sont à noter. La première, le refus des propriétaires à pénétrer sur leurs terres ou à approcher des attributs. Une grande crainte se ressent de la part des agriculteurs derrière le mot « UNESCO », beaucoup ont peur que cette appellation serve d'alibi à faire de leur lieu de vie et de travail, un lieu touristique. Et la deuxième

concerne le manque de repères pour trouver l'élément. En 1976, par exemple il n'y avait pas les coordonnées GPS pour qu'aujourd'hui on puisse retrouver facilement l'attribut. La description du lieu est parfois tellement vague, qu'une fois arrivé sur la commune, aucun moyen d'identifier les attributs ! Pour 2015 il reste 150 éléments à inventorier.

Lors de l'inscription, l'UNESCO a souhaité qu'un point sur les attributs du dossier de candidature soit réalisé.

Morgane COSTES-MARRE présente le tableau et la carte des différents attributs recensés.

Par la suite elle commente une fiche très précise qui est utilisée pour faire l'inventaire afin d'en expliquer le contenu.

Elle nous énonce les premières constatations de cet inventaire : c'est un travail long dû au patrimoine disséminé, délicat à cause des différences sur les cadastres, le souci du GPS (comme cité ci-dessus) et la difficulté d'accessibilité. Tout cela n'est rien à côté de la richesse des rencontres, des échanges et des découvertes qui se font sur le terrain.

Robert AIGOIN revient sur le tableau, il trouve que les données sont basées sur le pastoralisme ovin et non caprin qu'il ne faut pas oublier. Morgane précise qu'il manque des éléments dans le dossier de candidature comme les fours à pain, les bancels, les travers...

Une question demeure par rapport au dossier de candidature, pourquoi certains attributs abîmés et sans intérêt sont inscrits dans le dossier alors que d'autres tout à côté, magnifiques, sont délaissés et non inventoriés ? Il faut se poser des questions sur ce qu'il y a sur le territoire et qu'on n'a pas dans le dossier de candidature. Il y a un important travail de complément à faire, toujours dans un objectif de transmission de savoir et de connaissance.

Dans la salle, il est demandé si un travail avec des scolaires ne serait pas à prévoir, comme un inventaire participatif. Sandrine LAGLOIRE indique que l'Entente envisage de créer des cartoparties (organisation d'un événement dans le but de cartographier de manière participative une zone choisie pour recenser les attributs culturels).

Daniel CREPIN évoque le fait qu'il y a deux niveaux d'approches, le premier c'est d'avoir un inventaire le plus précis possible sur la zone Causses et Cévennes et le deuxième serait de valoriser et restaurer le patrimoine. Les communes pourraient participer à la restauration et à la valorisation, en fonction de l'intérêt et des ressources.

Morgane COSTES-MARRE précise que l'idée est intéressante mais 80% des attributs sont privés ou sur terrains privés.

Francis MAURIN souligne que sur la commune des Plantiers, il y a le pont moutonnier le plus grand d'Europe et une maison des bergers exceptionnelle qui ne sont malheureusement pas recensés dans les documents montrés par Morgane. Elle rappelle qu'elle a commencé par les éléments indiqués dans le dossier. En relevant les éléments du dossier, elle a découvert d'autres attributs aussi intéressants qu'elle a recensés pour plus tard.

Martine ROUQUETTE de Maisons Paysannes de France, précise que l'association dont elle fait partie a un rôle d'appui technique au niveau des particuliers dans l'approche du bâti, et qu'ils peuvent accompagner les démarches de l'Entente. Elle précise aussi qu'il y a certains éléments qu'il faut conserver en souvenir du passé tout en les faisant évoluer.

Frédéric ROIG propose que Morgane fasse passer une fiche aux membres de l'AVECC pour que ceux qui le souhaitent puisse répertorier sur leur secteur des éléments qui pourraient être intéressants pour l'inventaire. Car en étant sur place on sait mieux ce qui existe. Ce pré-relevé permettrait à Morgane de gagner du temps et de ne pas en perdre en cherchant des constructions en ruine.

Suite à ces échanges, le troisième point à l'ordre du jour est abordé. Il porte sur le projet d'observatoire de l'agropastoralisme, présenté par Stéphane RITZENTHALER, récemment embauché à l'Entente sur le poste de chargé de mission observatoire, agropastoralisme et paysage.

Stéphane expose les deux volets principaux de l'observatoire :

L'approche globale a pour objectif de mieux comprendre les caractéristiques des activités agricoles sur l'ensemble du territoire. Pour cela, un système d'indicateurs faisant principalement appel aux statistiques

agricoles spécialisées a été développé. Le nombre d'exploitations ou la surface agricole utile font par exemple partie des informations extraites. Ces données issues du Recensement Général Agricole sont complétées par des éléments chiffrés provenant du Registre Parcellaire Graphique (par exemple : surfaces déclarées en landes/estives) et des bases de données des Établissements Départementaux de l'Élevage (par exemple : le nombre d'ovins, bovins et caprins sur la zone inscrite).

La deuxième approche, localisée, permet d'approfondir les données et la connaissance d'une portion de territoire ciblé, appelée zone expérimentale. Pour l'instant huit « stations » (entre 3000 et 6000 ha) ont été sélectionnées en accord avec les experts agricoles du territoire : Causse Sauveterre, Mont Lozère, Causse Méjean, Causse Noir, Cévennes, Larzac, Blandas et Caylar. Dans une volonté d'illustrer au mieux les richesses de l'agropastoralisme sur le territoire, deux zones supplémentaires vont être rajoutées (autour de l'Aigoual et dans les Hautes-Cévennes). Ces régions sont jugées d'intérêt agropastoral majeur, par l'ensemble des partenaires consultés au cours de ce travail (les Chambres d'agriculture de l'Hérault et de l'Aveyron, le CPIE des Causses méridionaux, l'OIER-SUAMME, le Parc National des Cévennes et le Parc naturel Régional des Grands Causses).

L'intérêt et la finalité de ces deux approches sont de démontrer l'importance de l'activité agricole sur les formations paysagères tout en travaillant avec les scientifiques pour innover et mieux comprendre certaines dynamiques paysagère complexes. A terme, il est prévu de présenter les résultats de ces travaux auprès des acteurs locaux (habitants, agriculteurs, techniciens et élus). Ceci constitue un des facteurs assurant la bonne gestion et la pérennité du Bien Unesco. Finalement, la mise en œuvre et l'animation de l'observatoire devraient permettre aux élus de disposer d'un véritable outil d'aide à la décision.

Robert AIGOIN souligne l'importance de ne pas travailler qu'avec les satellites qui pourraient noter une zone boisée, alors que l'humain découvrirait dans cette même zone une châtaigneraie où paissent les animaux. Le satellite est une aide mais l'intervention humaine n'est pas négligeable.

Enfin, nous abordons le quatrième point à l'ordre du jour. Morgane COSTES-MARRE reprend la parole pour présenter rapidement le projet du Plan de gestion 2015-2021.

Une version électronique a été envoyée aux membres de l'AVECC en amont pour une prise de connaissance. Il est proposé à l'assemblée de prendre le temps de lire le document et de faire passer à l'Entente les remarques avant le 21 novembre 2014. Pour cela le document est accessible en téléchargement sur le site internet <http://www.causses-et-cevennes.fr/>.

Frédéric ROIG, remercie les intervenants et les acteurs associés.

Jean-Paul POURQUIER, remercie le travail de la petite équipe de l'Entente et les félicite pour le plan de gestion, c'est un document de qualité, très étayé, clair et précis.

Il évoque rapidement qu'après avoir consulté les membres du bureau qui ont donné un avis favorable, l'Entente a déposé mercredi un projet de contrat de destination en partenariat avec les acteurs locaux.

Guillaume LAMBERT, se réjouit de l'implication des acteurs du territoire à l'Assemblée générale.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Président clôt l'Assemblée générale.

Le secrétaire de séance, François GIACOBBI

Le Président de l'Association de Valorisation
de l'Espace Causses et Cévennes
Frédéric ROIG

